

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 15

**Présents : 14 - Quorum : 5 - Votants : 14 – Absent : 1– Procuration : 0**

**Présents** : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, BIZERAY Martine, M. BOIDRON Mickaël, Mme SEVERINI Françoise, Mme NIVEAU Nicole, MALJEAN Quentin, HAIE Marie-Andrée, CHEVALLEREAU Marina, PICHON Laurent, MORIN Pierre.

**Absent** : Mr Pierre MORIN

**Secrétaire de séance** : Mme SEVERINI Françoise

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

**Ordre du jour** :

- ⇒ Ouverture d'un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- ⇒ Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs
- ⇒ Travaux de réhabilitation des maisons d'école : Choix du Maître d'œuvre
- ⇒ Projet Créacyclette : demande de subvention exceptionnelle.
- ⇒ Informations et questions diverses
  - Parking
  - Théâtre : demande du CLAP

Mme le Maire demande à ajouter deux délibérations :

- ⇒ Travaux de voirie : Elagage – Fauchage - Broyage
- ⇒ Achat et installation d'une cuisine pour le café de Louin

Le conseil accepte.



**DCM 2024-60 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Mme Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un poste d'adjoint technique territorial,  
Vu le tableau des emplois,

Mme le maire propose à l'assemblée :

⇒ La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :  
Agent polyvalent en milieu rural.

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Filière technique,  
cadre d'emploi des catégories C,  
Grade : adjoint technique territorial  
Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- ☞ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.
- ☞ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 19 novembre 2024*

*Publication le 19 novembre 2024*

**DCM 2024-61**    **RECENSEMENT DE LA POPULATION**  
**RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Conformément à l'article 156 de la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune.

Mme le Maire expose au conseil qu'il convient de créer deux emplois temporaires d'agents recenseurs afin d'assurer le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Il convient également de déterminer le montant de l'enveloppe à inscrire au budget pour leur rémunération.

Elle précise qu'une dotation forfaitaire sera versée à la commune en 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide ce qui suit :

- ☞ Création de deux emplois temporaires à temps non complets d'agents recenseurs et arrête la période de recrutement du 6 janvier au 15 février 2025.
- ☞ Rémunération forfaitaire brute pour la durée totale de la mission de 1400.00 € brut pour l'agent qui recensera le bourg et de 1000 € brut pour l'agent recenseur effectuant les écarts.

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 19 novembre 2024*

*Publication le 19 novembre 2024*

**DCM 2024-62 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DEUX LOGEMENTS D'ÉCOLE – CHOIX ET HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Mme le Maire rappelle les précédentes discussions concernant la rénovation des deux logements de l'école. Les travaux comprendraient l'isolation (intérieure ou extérieure) ainsi que la réfection des toitures.

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a demandé trois devis relatifs à la mission de Maîtrise d'œuvre.

Le Cabinet d'architecture COGNYS n'a pas souhaité répondre.

YAC INGENIEURIE de CHICHE propose un devis dont le taux de rémunération s'élève à 8 % pour un montant estimé de travaux à 200 000.00 € Mission complémentaire pour le dossier de Déclaration préalable : Forfait de 1400.00 €.

ARCHIMAG de BRESSUIRE propose un devis dont le taux de rémunération s'élève 15.44 % toutes missions confondues.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à ces deux propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la mission de YAC INGENIERIE au taux de 8 % ainsi que la mission complémentaire dont le forfait s'élève à 1 400.00 € HT.

**MANDATE** Mme le Maire pour signer l'acte d'engagement et le CCAP.

Cette dépense sera prélevée en section d'investissement : articles 2031 ou 2313 - opération 0038.

Fait et délibéré en Mairie.

Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 19 novembre 2024*

*Publication le 19 novembre 2024*

**DCM 2024-63 TRAVAUX DE VOIRIE : ELAGAGE - FAUCHAGE – BROYAGE**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que les travaux d'élagage des haies et de broyage des fossés doivent être faits en 2024

Un devis a été sollicité auprès de SARL MACHETEAU de GOURGE.

Ce devis s'élève à 9 825.00 € HT.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à ces travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

**DÉCIDE**, décide de retenir l'offre de la SARL MACHETEAU pour le prix de 9 825.00 € HT, soit 11 790.00 € TTC.

**MANDATE** Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Le conseil souhaite que les travaux soit réalisés avant le 15 décembre 2024.

La dépense sera prélevée en section de fonctionnement – article 615231

Fait et délibéré en Mairie.

Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 19 novembre 2024*

*Publication le 19 novembre 2024*

**DCM 2024-64 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CUISINE POUR LE BAR DE LOUIN**

Mme le Maire explique au conseil que l'Association 1000 cafés, nouveaux gérants temporaires, souhaitent qu'une cuisine professionnelle soit aménagée dans les locaux du café de Louin.

Une devis a donc été sollicité (sur le conseil de 1000 cafés) à ERCO de NIORT pour l'achat et l'installation d'une cuisine équipée. Ce devis s'élève à la somme de 16 738.39 HT, soit 20 086.07 € TTC.

De plus, Mme le Maire explique être en contact avec la Sous-Préfecture de Parthenay pour l'obtention d'une éventuelle subvention pour pourrait s'élever à 6 325.00 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à cet investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ **ACCEPTE** le devis proposé par ERCO pour le montant de 16 738.39 € HT
- ☞ **ACCEPTE** l'éventuelle subvention proposée par la Sous-Préfecture
- ☞ **MANDATE** Mme le Maire pour signer le bon de commande ainsi que tous les documents afférents à cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie.

Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 21 novembre 2024*

*Publication le 21 novembre 2024*

**DCM 2024-65 PROJET CREACYCLETTE**

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu en présence de ses adjoints l'équipe Créacyclette qui demande à être accueillie dans notre commune afin de proposer un évènement culturel ; spectacle pluridisciplinaire et intergénérationnel mêlant trois disciplines : danse, chant et théâtre.

Elle fait lecture du courrier reçu à cet effet.

Les habitants qui le souhaitent se verront proposer des ateliers pour deux disciplines : le chant et la danse et pourront ainsi être acteurs du spectacle.

Mme le Maire explique que ce projet a un coût ; elle propose donc que la collectivité prenne en charge :

- la location de la salle sur une durée de 3 jours (du jeudi 28 au samedi 30 août 2025).
- Une subvention exceptionnelle de 1000 € à la compagnie Aléa Citta porteur du projet.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à cet évènement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ **ACCEPTE** d'accueillir l'équipe Créacyclette
- ☞ **AUTORISE** la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pendant 3 jours
- ☞ **MANDATE** Mme le Maire pour régler la subvention exceptionnelle d'un montant de 580.00 €.

Fait et délibéré en Mairie.

Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 19 novembre 2024*

*Publication le 19 novembre 2024*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

SANS OBJET

**Le secrétaire de séance  
Mme SEVERINI Françoise****Mme le Maire  
Mme NOLOT Monique****Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

<b>N° de la délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Classement matière</b>
DCM 2024-60	<b>FONCTION PUBLIQUE :</b> Création d'un poste d'adjoint technique territorial	4-1 Personnel titulaire
DCM 2024-61	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES :</b> Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs	9-1 Autres domaines de compétence des communes
DCM 2024-62	<b>COMMANDE PUBLIQUE :</b> Travaux de réhabilitation des deux logements d'école : Choix et honoraires de maîtrise d'oeuvre	1-6 Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
DCM 2024-63	<b>DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME :</b> Travaux de voirie : Elagage, fauchage et broyage	8-3 Voirie
DCM 2024-64	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> Achat et installation d'une cuisine pour le café de Louin	1-1 Marchés publics
DCM 2024-64	<b>DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME</b> Projet Créacyclette	8-9 Culture